

Monographie de la Commune d'Auzeville

Chapitre 1^{er}

Situation, Etendue, Climat

Située dans le département de la Haute-Garonne, la Commune d'Auzeville est comprise dans la région girondine ou région du Sud Ouest de la France.

Elle est bornée au Nord par la Commune de St Agne, à l'Est par la Commune de Labège, au Sud par les Communes de Castanet et de Mervilla, à l'Ouest par la Commune de Pechbusque. Sa forme allongée de l'est à l'ouest est déterminée par une ligne idéale qui coupe au hasard les collines ou les ruisseaux. Son altitude au-dessus du niveau de la mer est de 140 mètres.

Sa distance au chef lieu de canton est de 2k 500, au chef lieu de département et de l'arrondissement de 10 kilomètres.

Le territoire de la Commune se trouve placé dans la région basse du département de la haute Garonne. Cependant, et principalement vers le Sud, il offre des ondulations de terrain assez accentuées. C'est même là que commencent les collines qui, passant par Montgiscard, Nailloux, etc, vont aboutir aux Pyrénées et séparent la vallée de l'Hers de celle de l'Ariège. Mais elles n'offrent aucune curiosité et la nature de leur constitution ne donne lieu à aucune exploitation.

Quant aux cours d'eau qui arrosent le territoire de la Commune, nous n'avons à signaler qu'un petit ruisseau le Cros, le canal du midi qui le traverse dans sa partie est, et sur un très petit parcours, la rivière de l'Hers. Aucun de ces cours d'eau ne fournit aux habitants l'eau nécessaire à leur consommation. Heureusement, bien que la plus grande partie du village soit située à une certaine élévation, ils retirent des puits creusés dans le sol les eaux potables provenant de sources souterraines qui fournissent en été comme en hiver une quantité d'eau suffisante à leurs besoins.

Au point de vue climatologique, la Commune d'Auzeville appartient à celle des sept régions françaises que l'on appelle la région girondine. Peu soumise, comme d'ailleurs le reste du département aux influences maritimes, elle l'est davantage à l'action des montagnes, aussi les hivers seraient ils assez longs et la température assez basse par suite des vents qui traversant les sommets couverts de neige des Pyrénées arrivent refroidis dans les plaines, si le mistral qui se fait sentir parfois ne venait augmenter la chaleur de la température. C'est en partie aux effets de ce vent tempéré et souvent chaud que la Commune doit la douceur relative

de son climat. En hiver la neige y est rare et le thermomètre y descend à peine à zéro. En été, les grêles qui sont cependant assez fréquentes dans les plaines, ont rarement fait sentir leurs effets désastreux dans la Commune. En revanche, les ouragans sont assez fréquents, mais il est rare qu'ils causent de grands dégâts. Les pluies sont assez ordinaires et quelquefois même assez abondantes ; la quantité de pluies qui tombe annuellement dans la commune, est, en moyenne de 60 centimètres. Ces pluies qui peuvent amener des inondations subites dans d'autres parties du département de la haute-Garonne, ne font éprouver aucun dégât à la Commune où, comme nous l'avons dit, il n'existe pas de cours d'eau sujet aux inondations.

Grâce à son climat, et nous pourrions dire à sa situation exceptionnelle, Auzeville a vu très rarement des maladies épidémiques fondre sur la population. Même lorsque ces épidémies décimaient les villages voisins, cette localité se trouvait presque indemne. Ainsi en 1850-51, lorsque le choléra étendait ses ravages sur la France entière, frappait de stupeur les habitants de Toulouse, Castanet, Saint-Agne et des autres communes voisines d'Auzeville, cette dernière seule fut épargnée par le redoutable fléau. En 1870-71 encore, une épidémie de petite vérole sévissait à Toulouse, Saint-Agne, Castanet, où elle faisait tous les jours de nombreuses victimes ; c'est à peine si deux cas se présentèrent à Auzeville, dont un seul fut suivi de mort. Les habitants de la Commune prétendent que cela tient à l'action bienfaisante des vents qui traversent la Garonne, s'engouffrent dans la petite vallée qui aboutit de ce fleuve à Auzeville et y apportent la fraîcheur et la salubrité. Semblables à un courant d'air, ils emportent les miasmes contenus dans l'atmosphère.

Chapitre II

Population, causes de diminution ou d'accroissement ; organisation municipale des sections, hameaux, quartiers ; cultes, finances, postes et télégraphes ; valeur du centime, revenus ordinaires.

La population de la Commune d'Auzeville s'élève, d'après le recensement de 1881 à 302 habitants. La population a donc diminué d'un cinquième environ dans l'espace de quarante-trois ans ; car en 1837, date du premier recensement officiel que renferment les archives communales, elle comprenait 360 habitants. Cette diminution, lente d'abord, a été plus rapide jusqu'à ces dernières années, s'est ralentie de nouveau et même a complètement cessé depuis 1881. Elle tient à la facilité croissante des voyages, au penchant des habitants à l'émigration, et surtout à la proximité de Toulouse où les nombreux métiers absorbent les ouvriers des campagnes. Et ce qui prouve que c'est l'émigration qui cause cette diminution,

c'est que si l'on consulte les actes de l'état civil depuis cette époque (1837) on trouve généralement que le nombre des naissances est supérieur à celui des décès.

Cette population est répartie en deux quartiers principaux, celui du Pré et celui du Grand Chemin. Le premier, qui est aussi le plus considérable, à 800 mètres du second, se compose de soixante feux, renfermant 200 habitants environ. C'est là que se trouve la maison commune, la maison d'école et les principaux fonctionnaires. Le second, comme son nom l'indique, est situé sur la route nationale de Toulouse à Narbonne et se compose de vingt feux renfermant 102 habitants environ.

Administrée par le Maire assisté de son adjoint et de huit conseillers municipaux, la Commune voit chaque année surgir des travaux utiles, des constructions nouvelles, sans que ses impositions soient augmentées. C'est assez dire avec quelle économie et quel bon ordre sont gérés ses fonds par ceux qui sont chargés d'en utiliser l'emploi.

La Commune a une école mixte dirigée par un instituteur laïque. Nous énumérons plus loin les avantages ou inconvénients qu'il y a à signaler à ce sujet.

Sous le rapport du culte, la commune est desservie actuellement comme de tout temps par un prêtre catholique, religion qui est celle de tous les habitants. Ce desservant payé par l'Etat reçoit en outre un supplément de traitement de 200 F, pris sur les revenus de la Commune à la condition que deux messes seront dites le dimanche.

Au point de vue des finances, la proximité du canton où se trouve le percepteur rend faciles toutes les opérations relatives à cette administration qui d'ailleurs ne laisse rien à désirer.

Il en est de même pour les postes. Faisons remarquer cependant que l'envoi des lettres subit un certain retard. En effet, le facteur rural qui tous les matins vient distribuer la correspondance arrivée à Castanet la veille ou le matin même, obligé de parcourir aussi d'autres communes assez éloignées, ne peut bien souvent rentrer à Castanet qu'après le départ du courrier qui va porter la correspondance à la gare d'Escalquens, de sorte que les lettres que le facteur prend le matin à Auzeville, au lieu de partir le soir, ne sont expédiées que le lendemain matin et n'arrivent à Toulouse que vers midi, d'où elles sont ensuite envoyées à destination. Comme on le voit, c'est un retard d'un jour qu'elles subissent, retard qui peut quelquefois occasionner de graves inconvénients. Pourquoi l'administration des postes n'enverrait-elle pas à Auzeville, vu sa proximité, le facteur qui fait la distribution des lettres dans la campagne du chef lieu de canton. De cette manière, le facteur dont nous parlions précédemment, ayant une commune en moins à parcourir, pourrait être de retour avant le départ du courrier, et toute la correspondance serait expédiée le soir même.

La Commune est encore bien moins desservie sous le rapport des dépêches télégraphiques. Castanet ne possédant pas en effet de bureau, elles sont envoyées par un des bureaux télégraphiques de Toulouse, de sorte qu'elles arrivent à destination comme les correspondances ordinaires. Heureusement la municipalité de Castanet a compris la nécessité d'établir un bureau télégraphique dans cette ville pour desservir les communes du canton, et a déjà voté une somme assez considérable pour l'installation de ce bureau. Notre plus grand désir est de le voir fonctionner dans peu de temps.

Les revenus dont dispose la Commune pour couvrir les dépenses qu'elle est obligée de faire s'élèvent, en moyenne et par an, à la somme de 3600 F. Dans cette somme sont compris les secours en argent fournis par l'Etat et le département, les produits des contributions directes et une imposition extraordinaire votée tous les ans par le Conseil municipal vu l'insuffisance de revenus, pour couvrir les dépenses occasionnées par l'entretien des chemins vicinaux, le salaire du garde-champêtre, et la réalisation de travaux reconnus indispensables. Cette imposition peut varier selon la quantité et l'importance des besoins à satisfaire.

Cependant les impositions qu'ont à supporter les habitants d'Auzeville ne présentent rien d'onéreux, car jamais aucune plainte ne s'est élevée, même contre ces impositions extraordinaires. Cela est dû au bien-être relatif dont jouissent les propriétaires, bien-être que leur procurent les productions d'un sol fécond et qui se prête à plusieurs cultures, selon son exposition.

Chapitre III

Productions ; culture principale ; procédés de culture ; Bois et forêts ; Vignes ; phylloxera, apparition et ravages ; Animaux ; chasse, pêche ; Produits de toute nature ; Mines et carrières ; Moulins, manufactures ; Voies de communication, routes, ponts, voies ferrées ; Commerce, échanges, foires et marchés ; Mesures locales en usage.

La principale culture du pays est celle des céréales parmi lesquelles il faut citer en première ligne, le froment et ensuite le maïs, l'orge, l'avoine et le seigle.

Sur les six cent soixante-six hectares de la commune, quatre cents sont en terre labourable, dont cent quarante consacrés à la culture du froment, soixante-quinze à celle du maïs, soixante-dix à celle de l'orge et de l'avoine ; le seigle occupe une surface de vingt-cinq hectares à peine. Le reste des terres labourables est laissé en jachères ou couvert de prairies artificielles.

Le rendement moyen du froment est de 20 hectolitres par hectare ; celui du maïs, 35 hectolitres ; l'orge et l'avoine ont un rendement à peu près égal, 30 hectolitres par hectare ; le seigle, 22. Le blé produit donc annuellement 3000 hectolitres ; le maïs, 2625 hectolitres ; l'orge et l'avoine, 2100 hectolitres ; et enfin le seigle donne un rendement total de 550 hectolitres. Les marchés de Toulouse et de Castanet, les premiers surtout, absorbent ces différents produits.

Les vignes occupent une surface de 85 hectares environ dont les produits sont consommés sur place. Disons à ce sujet que le phylloxera dont les ravages se sont fait sentir sur une si grande étendue de pays, n'a pas encore fait son apparition dans la Commune. Malheureusement l'époque de son arrivée n'est peut-être pas très éloignée, car la Commune de Castanet, voisine d'Auzeville, a pu déjà constater les effets désastreux de ce terrible ennemi de nos vignes.

Outre ces différentes cultures, la proximité de la ville a introduit dans la commune, mais exploitée sur une petite étendue, la culture maraîchère, dont les principaux produits sont les petits pois, les asperges, les fraises, que consomment les habitants de Toulouse.

Le procédé de culture est le même que celui qui est pratiqué dans la seconde région agricole du département de la haute-Garonne, laquelle comprend les plaines et les plateaux éloignés des montagnes.

Pour cultiver la terre, on se sert généralement des bœufs attelés à la charrue. Il est regrettable que les méthodes nouvelles et les instruments perfectionnés y soient encore à peu près inconnus. Le sol ne produit pas tout ce qu'il pourrait donner s'il était cultivé avec plus d'intelligence. Le mode d'assolement est l'assolement triennal constitué de la manière suivante :

- 1^{er} Jachères ou récoltes dérobées
- 2^{ème} Blé
- 3^{ème} Maïs

En résumé, au point de vue agricole, le territoire de la Commune d'Auzeville peut être réparti ainsi :

Superficie totale	666 hectares
Terres labourables	400 hectares
Vignes	85 hectares
Prairies naturelles	50 hectares
Terres incultes, bois, taillis	16 hectares
Jardins, vergers	35 hectares
Routes, cours d'eau, superficie bâtie	80 hectares

L'élevage du bétail y est à peu près inconnu. Il existe pourtant quelques troupeaux de brebis qui sont exploitées pour leurs agneaux vendus comme agneaux de lait et pour le lait lui-même que consomme la ville. Les chevaux et les bœufs sont tous destinés au travail.

La chasse et la pêche ne sont pratiquées que par divertissement. C'est dire qu'il y a peu de chasseurs et de pêcheurs dans la commune. Le canal du midi qui traverse le territoire de la Commune offre cependant une quantité assez abondante de poissons, depuis surtout que des procédés nouveaux ont permis d'effectuer le curage sans avoir recours au dessèchement.

Le commerce est peu important. L'exportation produit en moyenne et par an une somme de cinquante-cinq mille francs. L'importation est à peu près nulle. C'est à peine si elle comprend les éléments indispensables à l'entretien des habitants, tels que viande, vêtements, épices, qui proviennent généralement de Toulouse.

La Commune est développée et traversée sur une longueur de trois kilomètres par la route nationale de Toulouse à Narbonne qui est sa seule voie de communication avec le chef-lieu de département et d'arrondissement. D'autres routes lui permettent de communiquer facilement avec les communes voisines, notamment avec le chef-lieu de canton qui se trouve à une faible distance.

Sous ce rapport, Auzeville est assez bien répartie et il en a été ainsi de tout temps, car dès l'année 1790, nous trouvons sur les registres des délibérations que la municipalité vote un crédit assez considérable pour l'entretien des chemins vicinaux. Les améliorations données aux routes n'ont fait qu'augmenter depuis cette époque, et aujourd'hui comme autrefois, le conseil municipal se fait un devoir d'entretenir les routes dans un bon état. Cette facilité de communication est encore augmentée par de nombreux moyens de transport que la Commune a à sa disposition pour se rendre à Toulouse et dans plusieurs autres localités importantes du département.

Un omnibus faisant le trajet du Capitole à Castanet quatre fois par jour transporte les voyageurs à ces deux destinations ainsi que dans les villages qu'il traverse, au nombre desquels se trouve Auzeville. Les habitants de cette commune qui veulent se rendre à Toulouse, n'ont par conséquent qu'à attendre le retour de l'omnibus qui d'ailleurs ne fait qu'une halte très courte à Castanet. En outre une voiture partant de Baziège pour se rendre à Toulouse, permet encore aux habitants d'Auzeville, trois fois par semaine, d'aller dans cette localité ou dans les villages qui se trouvent sur le parcours de la voiture. Il en est de même pour la voiture publique allant aussi, trois fois par semaine, de Villefranche à Toulouse.

Quoique la ligne de Bordeaux à Cette se trouve à peu de distance de la Commune, les stations auxquelles les habitants peuvent se rendre pour prendre le train sont un peu éloignées. (Toulouse, 10 kilomètres ; Escalquens, 9 kilomètres). Mais la facilité de transport pour se rendre à Toulouse, centre et même point de départ de plusieurs lignes, fait disparaître cet inconvénient.

Bien que l'unité des mesures tende à se généraliser de plus en plus, l'usage des anciennes mesures locales n'a pas encore complètement disparu. C'est ainsi que pour les mesures agraires, par exemple, au lieu de compter par hectares, ares, centiares, on compte par arpents, demi-arpents, pugnères, boisseaux. L'arpent vaut 56 ares 90 centiares, le demi-arpent 28 ares 45 ; la pugnère 14 ares 22 ; le boisseau 7 ares 11.

Chapitre IV

Histoire municipale ; Personnages célèbres ; Idiomes, mœurs, cultes ; costumes, alimentation, monuments ; Archives communales ; documents officiels ; ouvrages, monographies, écrits sur la Commune.

L'histoire passée de la Commune d'Auzeville est difficile à établir à cause du peu ou point de documents écrits ou oraux que nous avons pu recueillir.

Il ne paraît pas probable que la dénomination de la Commune se rattache à un fait important qui se soit passé dans cette partie du département ou à sa position particulière. On ignore complètement les raisons qui ont fait donner ce nom à la commune qu'il sert à désigner.

Il est impossible de déterminer en outre l'époque de sa création, ni les privilèges dont elle a pu jouir. Comme nous l'avons dit précédemment, les archives communales ne renferment aucun document qui puisse éclairer ces faits.

Disons cependant que son origine semble remonter à une époque assez reculée, puisque les actes de l'état civil remontent à 1681. Sans doute qu'elle fut soumise d'abord à la domination des Comtes de Toulouse dont la juridiction s'étendait sur un vaste territoire, et plus tard elle dut faire partie de la division administrative dont cette ville était le centre. D'ailleurs, comme nous le verrons plus loin, les actes de l'état civil confirment cette dernière opinion.

Cependant elle eut ses seigneurs particuliers. L'ancien cadastre nous dit en effet, que « haut et puissant seigneur Messire Gabriel Florant de Latour d'Auvergne de Lauragais, chevalier, marquis de St Paulet ; haute et puissante Dame Anne Jeanne Jacquette de Bousquet épouse de haut et puissant seigneur Messire Henry Robert de Villeneuve, chevalier, comte de Paillès ; Messire Jean de Vassal trésorier au bureau des finances en la généralité de Toulouse, possédaient la plus grande partie des terres composant le consulat d'Auzeville. » Mais la plupart d'entr'eux n'avaient pas leur domicile dans la commune ; ils venaient seulement y passer quelques mois, probablement à la saison d'été, pour se livrer à la chasse ou à d'autres divertissements.

Malheureusement, le cadastre ne portant aucune date, nous ne pouvons pas indiquer l'époque certaine de l'acquisition des biens qu'ils possédaient dans la commune, ni leur conduite à l'égard des habitants. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que, dès l'année 1681, ils étaient propriétaires dans la Commune, puisque la plupart d'entr'eux se trouvèrent comme témoins dans des mariages, baptêmes ou décès célébrés à cette époque dans la Commune concernant un de leurs pairs dont nous parlerons plus loin, et les actes de l'état civil font mention en outre de leurs possessions. Il ne paraît pas non plus qu'ils aient commis des exactions ou des abus d'autorité, car aucune tradition n'en fait mention.

D'ailleurs n'ayant pas leur domicile réel dans la commune, les habitants se trouvaient moins exposés à subir leur tyrannie. Et de plus, à l'époque dont nous parlons, les gens du peuple avaient en grande partie conquis leur indépendance.

Il reste aujourd'hui dans la Commune peu de monuments qui rappellent l'existence de ces puissants personnages. C'est à peine si un château rappelle le passage de l'une de ces familles.

Messire Gabriel Florant de Latour d'Auvergne de Lauragais, chevalier, marquis de St Paulet, membre de la branche cadette de cette famille des Latour d'Auvergne qui a produit plusieurs hommes illustres, paraît avoir élu son domicile à Auzeville. En effet, nous extrayons des actes de l'état civil de l'année 1762 le passage suivant : « Messire Pierre André de Latour St Paulet, âgé d'environ soixante-sept ans est décédé le quatorze janvier mil sept cent soixante-deux et a été inhumé dans le sanctuaire de l'église paroissiale. » Ce document prouve que ce seigneur, père de Gabriel Florant de St Paulet, dont nous avons parlé précédemment, habitait la Commune avant l'année 1762. Les actes suivants montrent encore que les membres de cette famille n'ont pas cessé d'habiter ce domicile : « Demoiselle Maximine Françoise Félicité Armande Adélaïde, fille de haut et puissant seigneur messire Gabriel Florant de Latour, marquis de St Paulet, etc, et de haute et puissante dame Marie Angélique Augustine Armande d'Aumale, est née le vingt-trois septembre mil sept cent soixante-cinq et a été baptisée le vingt-quatre du même mois à Auzeville par François de Latour St Paulet, religieux des grands Augustins de la communauté de Toulouse. Parrain haut et puissant seigneur, Messire Jacques François Maximin de Chastanet, marquis de Pissegur, comte de Chessy, vicomte de Bazancy, premier des quatre comtes de Soissons, lieutenant général des armées du roi, etc ; marraine, demoiselle Françoise Félicité d'Aumale » - « Hugues Robert Jean Charles, fils de haut et puissant seigneur, messire Gabriel Florant de Latour, marquis de St Paulet, et de haute et puissante dame Marie Angélique Armande d'Aumale, né le quatorze août mil sept cent soixante-huit, a été baptisé dans l'église paroissiale d'Auzeville. Parrain, messire Jean-Baptiste de Latour St Paulet, chanoine de Castres ; marraine, demoiselle Charlotte Denise Louise Pauline d'Aumale. »

La famille Latour St Paulet a donc habité la Commune d'Auzeville depuis 1762, et très probablement avant cette époque, jusqu'en 1808, date à laquelle ils vendirent leur château.

Ce château, assez bien conservé ne paraît pas avoir été bien fortifié, comme l'étaient ordinairement les châteaux seigneuriaux, ce qui prouve que la construction ne doit pas remonter à une époque de beaucoup antérieure à 1600. Il n'y a pas d'indice qui puisse faire supposer qu'il ait jamais existé de fossés, pont-levis, ou une enceinte fortifiée dans laquelle aurait été enfermé le château ; et les habitants les plus âgés de la Commune interrogés à ce sujet ne se rappellent pas même avoir entendu dire que rien de tout cela ait existé.

Bâti sur une hauteur qui domine entièrement le village, il n'avait comme moyen de défense que l'épaisseur de ses murs, de deux mètres environ, et deux tours rectangulaires situées aux deux extrémités de sa façade principale, adossées à l'édifice, sans cependant faire corps avec lui. Une seule de ces tours subsiste encore, l'autre a été démolie. Les murs ne présentaient anciennement aucune fenêtre, car on ne peut pas donner ce nom à de véritables

meurtrières percées sur deux côtés seulement de l'édifice. Il existe aujourd'hui quatre grandes fenêtres ouverte sur la façade principale qui ont dû être percées à une époque postérieure à celle de la construction du château ; leur genre d'architecture l'indique clairement.

On pénétrait dans le château par une porte basse, la seule qui existât d'ailleurs alors comme aujourd'hui. On se trouvait au milieu d'une cour rectangulaire de trente mètres carrés environ, autour de laquelle étaient disposés les appartements composés d'un rez de chaussée et d'un premier étage. Cette cour n'était pas couverte, et c'est par là sans doute que les habitants du château recevaient le jour. Au rez de chaussée se trouvait la cuisine, les écuries et quelques autres pièces dont il est impossible de déterminer aujourd'hui la destination. Un large escalier conduisait au premier étage qui se composait de six chambres communiquant toutes entre elles. On pouvait néanmoins y pénétrer encore, grâce à une galerie en bois ménagée tout autour de la cour, et sur laquelle la plupart des pièces avaient une porte qui y donnait accès. Toutes ces pièces existent aujourd'hui, mais délabrées. Dans l'une d'elles, sur le devant de la cheminée, on voit encore en relief les armoiries de la branche cadette de la maison d'Auvergne. Une autre particularité à signaler : c'est que tous les appartements n'étaient pour ainsi dire qu'adossés aux murs extérieurs du château ; le premier étage et la toiture étaient soutenus par tout un échafaudage de grosses poutres reposant sur le sol de la cour et parfaitement reliées entre elles. De sorte que les murs extérieurs pouvaient tomber sans entraîner dans leur chute les appartements du château.

Au milieu de la cour dont nous avons parlé, se trouve un puits au fond duquel et au niveau de l'eau on a cru longtemps que se trouvait l'entrée d'un souterrain allant aboutir à une assez grande distance. Rien ne porte à croire que cette opinion des habitants soit fondée. Il est très probable que ce puits était seulement destiné à fournir aux habitants du château l'eau potable qui leur était nécessaire.

Telle est l'histoire succincte sans doute, mais qu'il nous a été impossible de détailler davantage, faute de document, du seul monument remarquable qui existe dans la commune d'Auzeville.

Avant de terminer cette question, nommons un seigneur qui paraît avoir été assez puissant puisqu'il maria une de ses filles à Antoine de Villeneuve de Comminges, comme le prouve le passage suivant que nous extrayons des actes de l'état civil de l'année 1720 : « Messire François Antoine de Villeneuve de Comminges, de Bourbon, marquis de Paillès, Seigneur et habitant de Samazan et autres lieux au diocèse d'Auch et demoiselle Françoise de Queyral, habitante d'Auzeville, ont le 14 octobre 1720 solennellement contracté mariage par paroles de présent dans notre église d'Auzeville sans opposition ni empêchements canoniques. Peut-être même était-il le principal seigneur du lieu puisque dans un autre passage des mêmes actes, il est désigné sous le nom de Monseigneur d'Auzeville. Nous ne pouvons cependant rien affirmer car les actes de l'état civil, les seuls documents anciens qui nous restent ne partent que de l'année 1681, et il n'est fait aucune mention de ce seigneur depuis cette époque jusqu'en 1720. Et dans la suite, il n'en est plus question.

Primitivement, la Commune possédait un territoire plus vaste que celui qu'elle comprend aujourd'hui. Outre son territoire actuel, elle renfermait encore une partie de celui de Raymond ville (Ramonville) annexé maintenant à la Commune de St Agne, et le territoire de

Soule, section de la même commune. Le centre du village se trouvait alors, paraît-il, plus au Nord, et ce qui semble venir à l'appui de cette croyance, c'est la grande quantité de matériaux que l'on a trouvés et qu'on découvre encore en cultivant le sol en cet endroit.

D'ailleurs, un document relevé sur les registres de l'état civil de l'année 1692, tout en nous indiquant de quelle manière et par qui étaient tenus ces registres à cette époque, démontre clairement que la Commune d'Auzeville avait alors une population plus considérable, d'où l'on peut conclure que l'opinion que nous avons émise sur son étendue est vraie. Voici ce passage : « Je soussigné, commis aux registres de maistre Henry Bailly, chargé par sa Majesté du recouvrement des droits qui doivent provenir des registres des baptêmes, mariages et sépultures pour l'année 1692 dans la généralité de Toulouse, me suis transporté dans la paroisse d'Auzeville où étant j'ay délivré à M. le Curé du dit lieu deux registres cottez et reliéz, l'un pour servir de minute et l'autre de grosse, composez de douze feuilles de papier timbré et paraphez par première et dernière feuille, et en conséquence lui ay demandé de me payer la somme de six livres douze sols à laquelle la dite paroisse est taxée suivant le tarif arrêté au Conseil le 2 Octobre 1691, et ce à cause que la dite paroisse est composée de cent cinquante feux, et à faute par luy de m'avoir payé, je l'ay averti qu'il sera tenu, la huitaine passée de payer le double s'il n'apporte au bureau établi en la ville de Toulouse chez M. Cortial les dits droits, etc. » La commune d'Auzeville renfermait donc à cette époque cent cinquante feux, c'est-à-dire soixante-dix de plus qu'aujourd'hui. Il ne serait donc pas étonnant que cette augmentation de population fut la conséquence d'une superficie plus considérable. Le témoignage des habitants vient corroborer cette opinion ; tous ont entendu dire que le territoire dont nous avons parlé plus haut faisait autrefois partie de la Commune d'Auzeville. A quelle époque la Commune fut-elle restreinte, nous ne saurions le dire ; tout porte à croire néanmoins que ce fut avant l'établissement du cadastre, par conséquent à une époque antérieure à 1808.

Nous ignorons aussi complètement quelle fut l'organisation communale antérieure à 1790 et son administration particulière. Elle dut sans doute, sous ce rapport, et aux différentes époques, avoir le mode d'administration fixé pour tout le royaume. Toujours est-il qu'en 1790, elle était administrée par quatre consuls qui le 21 février de la même année firent assembler les citoyens actifs de la Commune à l'effet de procéder à la nomination des officiers municipaux, procureur syndic et notable de la dite communauté, conformément au décret de l'assemblée générale du 14 décembre 1789. A la suite de cette assemblée, elle fut administrée par un maire, deux officiers municipaux, un procureur syndic et les notables de la Commune, auxquels on joignit plus tard un agent national. Quelque temps après la commission administrative se compose d'un maire, d'un adjoint, et de dix conseillers municipaux nommés par le préfet du département. Cette organisation, moins le mode d'élection, le nombre des conseillers municipaux, et les attributions qui leur ont été accordées à différentes époques, est restée la même, et aujourd'hui la Commune d'Auzeville est administrée par le maire assisté d'un adjoint et de huit conseillers municipaux.

La langue que les gens du peuple parlent encore aujourd'hui est celle qu'on parlait autrefois et qui était alors le dialecte de la province, le patois gascon. Ce dialecte est énergique, expressif, riche, parfois très doux, toujours harmonieux. Il est formé de plusieurs langues parmi lesquelles domine la langue romane, et se prête très bien à la poésie. Composé

de nombreux diminutifs, il donne au discours une grande rapidité et beaucoup de précision aux idées. Il tend cependant à disparaître au moins dans les villes où on ne parle guère maintenant que le français et même dans les campagnes où les vieilles chansons patoises ont disparu pour faire place à des chants tout empreints de la gaieté française.

Les habitants d'aujourd'hui rappellent ceux d'autrefois ; comme nos pères, ils sont restés simples et honnêtes. La proximité de la ville n'a exercé sur eux aucune influence : ils n'ont pas l'humeur tracassière des habitants des villes, ni leurs goûts pour les plaisirs, aucune des passions enfin qui distinguent ces derniers.

Aussi ne voit-on pas chez eux le luxe inouï qu'on déploie à l'envi dans les villes, luxe qui est souvent une source de perdition, de perdition et de ruine. Au lieu de costumes distingués et riches achetés parfois, et cela arrive malheureusement trop fréquemment, au prix de l'honneur d'une famille, on ne voit que des gens d'une tenue modeste, préférant à la toilette et aux plaisirs, l'amour et le bonheur de leur famille.

Leur nourriture, si elle n'a rien de recherché, est saine et abondante, deux qualités indispensables aux habitants de la campagne pour réparer la dépense des forces occasionnée par les pénibles travaux des champs. La terre qu'ils cultivent, leur fournit les moyens de pourvoir à leur subsistance. Pommes de terre, fèves, haricots, petits pois, légumes, etc, tels sont les produits que leur donne le sol et qui constitue la nourriture habituelle des habitants.

Chapitre V

Enseignement

A quelle époque les enfants de la Commune ont-ils commencé à recevoir l'instruction primaire ? Telle la question qui se présente d'abord et à laquelle nous ne pouvons répondre d'une manière certaine. En effet, les registres des délibérations dont la première date pourtant de 1790, sont muets sur ce point. Pas une fois jusqu'en 1827, il n'a été question de l'enseignement primaire, et jamais le nom d'un instituteur n'a été mentionné. Cependant il en existait un avant cette époque, comme le prouve le passage que nous allons citer ; mais la municipalité s'occupait si peu de cet employé cependant si important, que jusque là elle laisse douter de son existence. Voici ce passage : « L'an mil huit cent vingt-sept et le huitième jour de janvier, par devant nous, Joseph Dubon, maire, s'est présenté le sieur Joseph Costes, instituteur primaire dans la dite Commune d'Auzeville qui nous a fait la déclaration suivante : « Je déclare que, conformément à la loi, mon intention est de renoncer au domicile que j'avais acquis dans la Commune de Castanet pour l'établir dans la Commune d'Auzeville où j'exerce les susdites fonctions d'instituteur primaire, désirant payer dans cette dernière commune ma

contribution personnelle et mobilière, et y supporter toutes les charges imposées par la loi. » Cette déclaration prouve clairement que M. Costes était instituteur dans la Commune avant 1827 ; mais depuis quand exerçait-il ses fonctions, avait-il eu des prédécesseurs. Telles sont les questions que nous ne pouvons résoudre et nous avons dit pourquoi. Nous le répétons, cela prouve que l'enseignement primaire était pris en très petite considération, et cet état de choses subsista jusqu'en 1831, car depuis 1827 jusqu'à cette année, nouveau silence des registres relativement à l'instruction et à celui qui se faisait sans doute un devoir de la donner. Enfin à partir de 1831, l'administration s'occupa d'une manière plus attentive de l'enseignement primaire, car le 15 juillet de cette année, le Préfet de la haute-Garonne, demandait dans une de ses circulaires adressées au maire d'Auzeville des renseignements concernant l'instituteur lui-même.

Cependant la commune ne possédait pas encore le local pour l'école, ce qui fait présumer que l'instruction devait être donnée par l'instituteur dans sa propre maison. Ce n'est qu'en 1835 que la municipalité se décida à consacrer au loyer de deux chambres où serait installée l'école, la somme de quarante francs. Enfin, après beaucoup de résistance et de tâtonnements, le Conseil municipal, dans la session de mai 1837, vota une somme de cinq cents francs pour la construction d'une maison d'école, priant en outre M. le Préfet de venir au secours de la Commune, comme le promettait sa circulaire, pour parfaire la somme de deux mille cinq cents francs portée sur le devis administratif. Sans doute la requête présentée par le Conseil municipal fut prise en considération, car la maison d'école fut bâtie en 1838 à l'endroit même qui avait été convenu. C'est cette même école qui existe aujourd'hui.

Le traitement des premiers instituteurs de la Commune fut d'abord aussi négligé que le reste. Les enfants payaient tous les mois une rétribution scolaire que beaucoup, trop indigents, ne pouvaient pas apporter ; de sorte que le salaire de l'instituteur se trouvait bien réduit, sans que la Commune songeât même à le rémunérer. Cependant la municipalité reconnaissait l'insuffisance de ce salaire, puisque dans une lettre datée de l'année 1833, le maire de la Commune disait à M. le Préfet que sur 17 élèves qui se trouvaient sous la direction de M. Bonnel, successeur de M. Costes, 10 seulement payaient une rétribution de 1 F 50 par mois, de sorte que le salaire mensuel de l'instituteur était de 15 F à peine. Heureusement cette même année, 1833, la loi sur l'instruction primaire vint porter le traitement fixe de l'instituteur à 200 F, et la commune dut prélever cette somme sur les centimes additionnels au principal des contributions foncière et mobilière. De plus la rétribution scolaire fut portée plus tard à 2 F, pour les enfants apprenant à lire, à écrire, à compter, et à 1 F 50 pour ceux qui n'apprenaient qu'à lire. C'est ainsi que le sort des instituteurs se trouva un peu amélioré. Cet état de choses a subsisté, sauf de légères modifications, jusqu'à ce que la nouvelle loi sur l'enseignement primaire, en établissant la gratuité et en divisant le personnel enseignant par classe, a fixé un traitement unique pour chaque classe, au payement duquel participent la Commune et l'Etat.

Certes, à envisager surtout son point de départ, nous ne pouvons que constater les progrès de l'instruction primaire dans la Commune d'Auzeville. Jusqu'à ces dernières années, il n'était pas rare, tant s'en faut, de trouver des conjoints, ou des pères de famille venant faire des déclarations, qui ne savaient pas signer leur nom sur les registres de l'état civil ; aussi la formule « n'ont signé faute de savoir » était-elle souvent apposée au bas des actes. Il ne s'est

pas trouvé l'année dernière de conscrit complètement illettré ou des conjoints qui n'aient pas su signer leur nom.

De plus, la municipalité se montre plus empressée qu'autrefois à activer le mouvement de l'instruction primaire.

Néanmoins, la Commune d'Auzeville se trouve encore en deçà des voies qui lui sont tracées par les autres communes, ses voisines, et cela sur plusieurs points de vue.

La maison d'école actuelle bâtie, comme nous l'avons dit en 1838, constitue une installation très défectueuse. Elle se compose de la salle de classe, de deux chambres dont l'une est plutôt un cabinet, d'une cuisine et d'un petit cellier. Toutes ces pièces sont humides, mal disposées et dans un état complet de délabrement. Aussi plusieurs instituteurs, surtout lorsqu'ils étaient mariés, après avoir fait des réclamations qui n'ont pas abouti, ont-ils été obligés de demander leur changement, le local qui leur était réservé n'étant pas habitable et même suffisant. Dans ces dernières années surtout, les changements se sont précipités. Dans l'espace de 14 ans, la commune a eu sept instituteurs différents. Ces changements successifs ont nui aux progrès des élèves dont nous avons pu constater, à notre arrivée, l'instruction relativement arriérée.

Quoique la municipalité n'ignore pas cette situation, elle fait peu cependant pour l'améliorer. Elle a reconnu la nécessité de reconstruire la maison d'école, elle a fait même dresser un plan et un devis estimatif, mais elle n'en presse pas l'exécution et semble même avoir complètement oublié cette question.

Et lorsque nous avons demandé où en étaient les choses, on nous a répondu que les pièces étaient encore à la Préfecture qui devait les envoyer au ministère de l'Instruction publique pour les faire approuver. Y sont-elles parvenues ? On nous l'a affirmé, mais nous ne l'assurerons pas. Il serait temps que le conseil municipal se donnât un peu plus de mouvement et votât la somme que la commune pourra se charger de fournir.

La salle de classe elle-même est petite, alors cependant que les garçons seuls fréquentent l'école ; à plus forte raison si les jeunes filles y venaient, comme ce serait leur droit et même leur devoir. Mais de tout temps elles ont fréquenté l'école de jeunes filles de Castanet.

Naguère encore on voyait les murs presque entièrement donnés de cartes ; nous devons aujourd'hui à la libéralité de l'Etat un planisphère, une carte d'Europe, une carte de France et un nouveau tableau des poids et mesures.

L'école ne possède pas de bibliothèque ; mais nous espérons que le temps n'est pas éloigné où les élèves pourront bénéficier de la lecture de quelques ouvrages choisis, car une somme de trente francs a été votée dans la séance du mois de Mai dernier (1884) par le conseil municipal et portée au budget de 1885 pour l'achat de livres et la formation d'une bibliothèque. Espérons que le département viendra au secours de la commune ce qui permettra d'augmenter convenablement tous les ans, le nombre des volumes.

Le conseil municipal a voté en outre une somme de vingt-cinq francs pour entretenir une caisse des écoles. Cet argent est destiné à fournir gratuitement aux élèves les plus indigents les livres et autres objets dont ils ont besoin.

Par ce qui vient d'être dit on ne peut que constater le peu d'impulsion donnée jusqu'ici par la municipalité à l'instruction primaire. Elle n'a jamais rien fait, surtout de son propre mouvement, ni pour l'école, ni pour les maîtres. Espérons que cet état de choses qui a reçu une certaine amélioration l'année dernière se modifiera et que le conseil municipal de la Commune comprenant de plus en plus toute l'importance de l'instruction primaire se fera un devoir et un honneur de ne rien négliger de ce qui peut assurer et activer son complet développement.

Auzeville 2 Mai 1885

L'Instituteur

J. Baqué

Auzeville 2 Mai 1885
L'Instituteur
J. Baqué

Texte transcrit à partir du manuscrit de 1885 (28 pages). J. R. 12/2022